

GREVE pour l'ECOLE
jeudi 10 janvier

REUNIONS D'INFOS
Mercredi 16 mars
Les rythmes scolaires

SNUipp

Infos 71

Bulletin n°95
Déposé le 28/01/11

CPPAP 0313 S 06497
ISSN 1267-4281

Dispensé de timbrage
CHALON C.D.I.S.

POUR QUI NOUS PREND-T'ON?

Sur ordre du ministère, tous les opérations de carte scolaire sont reportées après les élections cantonales.

Plus exactement, les annonces sont reportées car les nombreuses fermetures et quelques ouvertures sont peu ou prou décidées dans leurs grandes lignes.

Comme si nous étions des enfants à qui il faut raconter des fables?

En effet, la Saône et Loire doit rendre 34 postes et perdra aussi les 44 postes d'enseignants en surnombre (recrutés, en charge de classes, mais non prévus au budget), soit sur le terrain, à la rentrée 2011: 78 collègues en moins.

Lors de la réunion du Conseil Académique de L'Education Nationale, le SNUipp et la FSU ont demandé ce que signifiait « sédentarisation des RASED », si cet euphémisme cachait bien leur suppression. Mme la Rectrice n'a pas répondu directement mais expliqué que l'aide personnalisée était « croissante » dans le 1er degré et devait se substituer aux RASED.

Comme si nous étions des enfants incapables de comprendre?

Notre pouvoir d'achat baisse. **Non seulement, le gel de nos salaires est annoncé mais ils vont même diminuer avec l'augmentation des cotisations retraites et MGEN.** Et en attendant, l'Académie de Dijon recherche des IEN volontaires pour nous faire passer un nouvel entretien professionnel après 2 ans et 20 ans de carrière pour comme le dit le document rectoral « appréhender si à court terme, des évolutions sont envisagées sur d'autres métiers de l'éducation nationale (inspection, personnel de direction, fonctions administratives...) ». **Tel est le pacte de carrière devant permettre selon M. Chatel de revaloriser tous les enseignants**

Comme si nous étions des enfants que l'on peut séduire avec des tours de magie?

On entend ici ou là qu'il faut attendre. Attendre quoi? Attendre l'élection de 2012?

Mais c'est maintenant que l'école, nos conditions de travail et de vie sont attaquées, sapées.

Attendre?

Comme si nous étions des enfants devant attendre le droit de s'exprimer une fois tous les 5 ans?

Non, nous ne sommes pas des enfants.

Que faire alors?

• Participer aux actions que le SNUipp et la FSU organisent pour défendre et promouvoir l'école publique, le service public et leurs agents, notamment

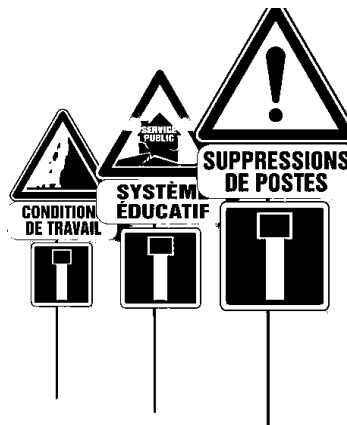
le 10 février!

Grève Nationale!

Contre la casse de l'Ecole!

• Informer dans les conseils d'école les parents et les élus des attaques que subit l'école (évaluations CM2, Rased, rythmes scolaires) et du désinvestissement de l'Etat dans l'éducation.

• Adhérer, ré-adhérer, faire adhérer au SNUipp pour qu'existe **un lieu collectif où l'union fait la force pour s'informer, débattre et agir.**



Christophe LECORNEY

INDIGNONS-NOUS!

Report de toutes les opérations de carte scolaire (pour le premier degré) après les élections cantonales...**Des raisons politiciennes peuvent-elles prendre en otage l'avenir de l'école publique?**

Lors des ces opérations de carte scolaire : Comment gérer la contradiction entre les grandes déclarations sur l'échec scolaire et ce qui est envisagé en terme de suppressions de moyens?

Dans sa note de cadrage sur la préparation de la rentrée adressée aux Inspecteurs d'Académie, le Recteur fixe en effet trois leviers principaux pour décliner les 125 suppressions de postes au niveau de la Bourgogne (Chiffres MEN auxquels s'ajoutent la disparition d'environ 150 surnombres) :

- **Augmentation du nombre d'élèves par classe**
- **Diminution du nombre d'emplois de remplacement affecté à la formation continue**
- **Sédentarisation des enseignants hors la classe (RASED, CPD...).** Pour nous (comme l'a d'ailleurs reconnu la Rectrice) : **SEDENTARISATION = SUPPRESSION**

A la rentrée prochaine, sur le département nous devrions donc subir un nombre record de fermetures de classes, fermetures de postes de brigade de formation continue en lien avec la disparition de celle-ci et à très court terme, l'enterrement programmé des RASED (**Voir exemple situation du JURA**)



A la loupe : Situation des RASED

Depuis quelques années, il n'y a quasi plus de départs en formation, ce qui revient à « **tarif** » à la source l'**apport d'enseignants spécialisés** pour cette structure. Quand on devine, le sort réservé aux postes occupés par des collègues non spécialisés ou partant en retraite, lors des opérations de carte scolaire, on peut estimer, à ce rythme que d'ici 2 à 5 ans l'arrêt de mort de l'aide spécialisée aux élèves en difficulté sera prononcé...

Supprimer les RASED ne supprimera pas la difficulté scolaire et l'Aide Personnalisée que le ministère met en avant lors de chacune de ces argumentations sur la question sera bien incapable de se substituer à une réelle aide spécialisée. Cela ne fera qu'alimenter les officines privées (*pour ceux qui en auront les moyens!*). C'est une véritable insulte prononcée à l'encontre des enfants et parents qui croyaient encore au rôle d'ascenseur social de l'école de la République. M.DAILLOUX



SUPPRESSIONS DE POSTES D'UN COTEPRIMES DE L'AUTRE

Scandale révélateur du contexte dans lequel se passe la carte scolaire : alors que 16.000 nouvelles suppressions s'abatent sans aucun scrupule sur l'ensemble des établissements du territoire...le ministère multiplie les primes aux personnels d'encadrement sous condition bien évidemment de remplir les objectifs ministériels qui nous le savons ne va pas dans le sens de « mieux d'école pour tous »

A titre d'exemple : pour les recteurs cette prime annuelle variera de 15 000 à 22000 euros (plus que le salaire annuel d'un PE en début de carrière)

Dernièrement, ce sont les chefs d'établissement, qui se sont vus proposer une Prime de Fonction et de Résultats. Sur cette question, le ministère a trouvé un accord avec un certain nombre d'organisations syndicales dont l'UNSA et le SGEN-CFDT. Dans un tel contexte budgétaire, il est vraiment dommageable que certaines organisations cautionnent ce genre de décision.

De son côté le SNUipden -FSU (Syndicat de la FSU représentant les personnels de direction) a rappelé sa ferme opposition à l'instauration de telles primes ; primes qui vont renforcer la concurrence entre les établissements, créer des divisions entre les personnels de direction eux mêmes et entre les personnels des équipes éducatives.... A.JEANTET

C'est pas nous qui le disons....(preuve que le malaise est profond !)

Des prises de position d'individus que le ministre aura du mal à taxer de contestataires professionnels commencent à se faire entendre.

Ainsi, même le syndicat des inspecteurs d'académie (SIA) déclare: « **Le SIA, dont les membres assurent avec engagement et loyauté leurs missions au service du système éducatif sont particulièrement soucieux de la réussite des élèves et notent avec inquiétude le blocage de « l'ascenseur social » qui fonctionnait grâce à l'école publique. Cette situation porte en elle les germes de graves périls pour l'avenir du pays..... Cette prise de position publique de hauts fonctionnaires de l'État doit contribuer à éclairer chaque citoyen sur les graves conséquences qu'aurait pour la jeunesse de France la mise en œuvre du budget 2011 tel qu'il est actuellement arrêté.** »

De même,, dans un courrier au ministre du 22 décembre 2010, Michel ASCHER, proviseur honoraire, s'indigne« **Aujourd'hui, seule la logique comptable a droit de cité et le passage en force est la règle de conduite qui, seule, semble pouvoir être retenue....Rétribuer un représentant de l'État sur sa capacité à détruire encore plus le service public d'Éducation est un acte qui vous déshonore totalement. Voilà pourquoi j'ai décidé de vous renvoyer mes diplômes de Chevalier des Palmes Académiques.** »

EVALUATIONS NATIONALES CM2

Communiqués, boycott et publication des énoncés sur le Web : l'évaluation « de fin de cycle » des élèves de CM2 de janvier ne rencontre pas le succès espéré par le ministère.

Deux sites Web ont publié, avant de les retirer quelques heures plus tard sous la pression, les questions du test, de manière à fausser l'évaluation : le blog Evaluator (supprimé depuis) et le site le SNUipp-FSU de la Meuse. Des parents d'élèves ont également distribué lundi matin les énoncés devant une école parisienne.

Le ministre de l'Éducation n'était pas content (!!)

« Nous avons depuis deux ans des tentatives de sabotage de ces évaluations, qui sont le fruit d'une infime minorité. Elles sont contraire à l'éthique et à la déontologie que partagent l'immense majorité de nos enseignants et des parents d'élèves. »

Le SNUipp n'a pas voulu donner une consigne qui placerait les seuls collègues de CM2 en opposition. C'est toute la profession qui doit s'opposer à ces évaluations. **Nous appelons donc**

les collègues à écrire au ministre (voir notre site) et à informer les parents et élus en conseil d'école.

Ces évaluations sont toujours néfastes:

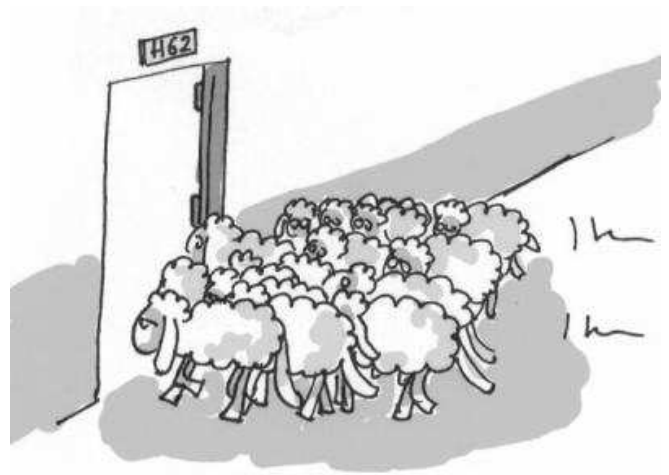
- **L'utilisation des données peut servir à un fichage des élèves ou à un classement des écoles débouchant sur leur mise en concurrence.** Les inquiétudes de l'[l'cem](#), l'institut du mouvement [Freinet](#), sont légitimes: « *Évaluer afin de contrôler la bonne mise en œuvre des programmes et mettre les résultats en ligne pour comparer les écoles, c'est abolir, malgré les dénégations officielles, la liberté pédagogique des enseignants, c'est mettre les écoles en compétition, c'est construire une école inégalitaire en incitant les parents à inscrire leurs enfants en fonction des résultats obtenus dans telle ou telle école.* »
- Le calendrier est toujours mauvais : comment des évaluations de fin de cycle placées en milieu d'année peuvent-elles aider à la remédiation?



Le SNUipp revendique des évaluations diagnostiques en début de CM2 pour l'apprentissage des élèves et non des évaluations bureaucratiques qui visent juste à remplir le livret personnel de compétences.

Christophe LECORNEY

Dernière nouveauté : la demande faite aux directeurs d'écoles de rentrer les résultats des évaluations CM2 dans un énième logiciel (AFFELNET) chargé notamment « d'aider à la gestion et au pilotage de l'affectation des élèves pour l'entrée au collège des élèves de CM2 ». Ce logiciel nous semble remettre en cause l'anonymisation des résultats des élèves d'une part. D'autre part toute mise en relation de Base élève avec d'autres fichiers a été jugée illégale par le conseil d'État.



Le livret personnel de compétence (LPC)

Le livret personnel de compétences qui vise à attester de l'acquisition des connaissances et compétences du socle commun est utilisé à l'école primaire depuis 2008 et dans les collèges depuis 2009. **Depuis cette rentrée 2010, il est entré dans les collèges sous format numérique. Ce format devrait entrer en vigueur dans les écoles à la rentrée 2011.**

Le SNUipp a récemment rappelé qu'en « en l'état », il demande « l'abandon de ce livret » et qu'il « considère que la réflexion avec la profession est nécessaire ».

Le SNES (syndicat des enseignants du second degré de la FSU) a également rappelé son opposition au LPC dans une lettre adressée au ministre le 11 janvier 2011. Dans cette lettre, le SNES est même demandeur d'un moratoire sur la question de la mise en place du LPC.

Le SNES dénonce surtout la conception de ce livret qui vise à valider des compétences dans le cadre du socle commun. Sommes nous condamnés à « l'usine à cases » ?

La conception des piliers comprennent des items tellement différents que « personne ne sait définir « objectivement » à partir de quel seuil on peut estimer qu'un élève maîtrise la compétence.

Bien souvent, ces items ne correspondent pas aux programmes d'enseignement, ils sont trop généraux excluant ainsi toute évaluation fine, et portent, pour certains, « un jugement subjectif sur la personne de l'élève » (Exemple : A la fin du palier 3 -collège- il est demandé d'évaluer les compétences suivantes: « avoir une bonne maîtrise de son corps », « avoir un comportement responsable »...).

Enfin la conception du LPC implique des temps de concertation entre les enseignants des différents cycles temps non reconnus dans les nécessités de services à ce jour.

La validation du socle commun étant indispensable pour l'obtention du Diplôme National du Brevet (DNB) à partir de la session 2011, il est également à craindre que « la maîtrise du socle soit validée pour un maximum d'élèves, quel que soit leur niveau réel ».

A titre de comparaison, les expériences de mise en œuvre de ce type de livret dans d'autres pays (Suisse, Belgique, Québec...) n'ont pas apporté des « réponses pertinentes à la difficulté scolaire » et n'ont pas permis aux parents de mieux suivre la scolarité de leur enfant.

Encore une lourdeur administrative qui nous semble bien loin de notre travail d'enseignant au plus près des élèves....

A suivre...

Marie LARROUY

Formation des enseignants : Sarkozy admet ses erreurs...

... Mais est-il capable d'apprendre de ses erreurs ?

Lors de ses vœux au monde de l'Éducation et de la Culture (vœux boycottés par la FSU), Nicolas Sarkozy a indiqué être prêt à une remise à plat de la réforme de la formation des enseignants, réforme contre laquelle le SNUipp s'est opposée dès le début..

Le Président admet que la réforme actuelle de la formation enseignante n'est pas tenable. "*Je pense qu'il faut que nous remettons sur le chantier des éléments de formation*", a-t-il déclaré. "*Passer d'un niveau licence à master ne suffit pas. Il y a toute la question de la formation pratique. Je pense qu'il ne faut pas avoir peur de reconnaître qu'il faut améliorer notre système*".

Cette annonce sonne comme un véritable désaveu de sa propre politique ! Il reconnaît que la suppression de la formation professionnelle et l'affectation des professeurs stagiaires devant élèves sans véritable formation sont calamiteuses.

Que de gâchis et de temps perdu ! Malgré les oppositions massives et les mises en garde répétées de l'ensemble des acteurs de l'éducation, il aura fallu attendre que de très nombreux stagiaires soient en difficulté devant leurs élèves pour réagir à un **échec retentissant largement prévisible et prévu !**

Le SNUipp et la FSU ont pris acte de cette annonce et se sont d'ores et déjà adressés au Ministère afin de connaître le calendrier et les modalités de discussions. FSU et SNUipp ont de nombreuses propositions à faire ; formation liée à la recherche, formation alliant dimension disciplinaire et professionnelle, année de formation post-concours, entrée progressive dans le métier, cadrage national des formations

La réforme actuelle doit être abandonnée au profit d'une toute autre réforme dont les futurs enseignants et l'école ont aujourd'hui besoin.

Après le fiasco actuel, le SNUipp sera exigeant sur la conception et la mise en œuvre d'une réforme dont dépend la qualité même du service public d'éducation, car la formation des enseignants est un des leviers essentiels de la réussite de tous les élèves.



Un démantèlement ECLAIR de l'Éducation Prioritaire ?

Le SNUipp dénonce l'annonce faite par voie de presse, sans aucune consultation des personnels ou des syndicats, de l'extension du dispositif CLAIR aux écoles C'est faire peu de cas de l'engagement et de l'expérience des enseignants travaillant en zone d'éducation prioritaire ! La reconnaissance bien tardive par le ministère du rôle et de l'importance de l'école primaire pour favoriser la réussite scolaire ne peut cacher de nombreuses inquiétudes :

Quel sort est réservé aux écoles en RAR et RRS ? Que sera le devenir des coordonnateurs de réseaux ? Qui pilotera le dispositif ? Quel sera l'avenir des maîtres surnuméraires et des enseignants référents ?

Le SNUipp ne partage pas la conception sécuritaire qui avait initié la mise en œuvre de ce dispositif.

Il dénonce également la **mise en place du système de postes à profil** qui pourrait l'accompagner. Si le ministère affirme que ni les directeurs d'école, ni les IEN ne recruteront les enseignants, le SNUipp s'inquiète d'une **possible dérégulation en matière de gestion des personnels**. Il regrette aussi l'effacement de la notion de réseau présente en RAR ou RRS et l'absence de proposition concrète au niveau pédagogique.

Alors que la politique de l'éducation prioritaire devrait être une des priorités de notre système éducatif, le ministre serait bien inspiré de suivre les préconisations du récent rapport de la DGESCO sur les RAR. Celui-ci pointe entre autres que "**la mobilisation des équipes, notamment des enseignants, sur des dimensions plus éducatives a permis d'apaiser notablement le climat scolaire**".

Le SNUipp partage certaines conclusions du rapport. Oui, **les maîtres supplémentaires sont un facteur d'efficacité et de meilleure prise en charge des élèves en difficultés, oui la formation et le travail en équipe y compris entre les écoles et les collèges sont indispensables, oui, les enseignants-référents jouent un rôle important dans le fonctionnement de ces réseaux.**

Ces leviers doivent être réaffirmés, consolidés et reconnus au sein de toute l'éducation prioritaire notamment dans les RRS. **Le SNUipp refuse que cette extension des CLAIR soit un prétexte au démantèlement complet de l'éducation prioritaire.**

Derrière les discours : La réalité du terrain

2011 : Des étudiants en responsabilité dans les classes en Saône et Loire

Comme cela était en germe dans la réforme de la formation des maîtres, le début de l'année 2011 sera marqué par l'arrivée d'étudiants (en master 2) dans les classes du département. Ces étudiants (38 en Saône et Loire) admissibles au concours (passeront les écrits en avril) exerceront des stages d'une durée de 4 semaines. Les terrains de stage seront principalement des classes de nouveaux directeurs partant en formation.

Ces étudiants seront rémunérés à hauteur de 617€ brut par semaine... (soit 2468€ brut/mois) bien loin de l'année de stagiaire rémunérée (sur 12 mois) comme cela était le cas jusqu'à l'an passé.

Le SNUipp s'est toujours opposé à ce que des étudiants qui plus est non formés soient placés en situation de remplacement. Notre métier mérite une toute autre formation.

Si ces jeunes collègues ne sont en rien responsables de la situation dans laquelle ils vont être placés, il est de notre responsabilité syndicale de dénoncer ces situations et d'y opposer notre projet pour l'école. Le SNUipp saisira toutes les opportunités pour rappeler l'enjeu d'une formation initiale et continue de qualité. Il en va de la cohérence de notre système éducatif!



AGIR EST UN DEVOIR ...GREVE LE 10 FEVRIER

Ce gouvernement veut avancer masqué
et nous faire taire

LE 10 FEVRIER SOYONS VISIBLES ET FAISONS NOUS ENTENDRE !

Le report des opérations de carte scolaire est la preuve que **ce gouvernement a beaucoup de mal à assumer sa politique éducative** à l'heure d'échéances électorales. La façon de communiquer utilisée par le ministère de l'Éducation Nationale en multipliant les annonces en permanences (Rythmes scolaires, Langue vivante en maternelle, philosophie en seconde, livret de compétences, école du socle commun, remise à plat de la réforme de la formation ...) sont autant de **tours de passe-passe pour masquer la réalité des suppressions de poste et leurs conséquences dramatiques** sur le terrain.

A l'échelle de notre département, les incidences des 34 retraits d'emplois combinées avec la suppression des sur-nombres s'annoncent catastrophiques (*voir « exemple » du Jura*)

Le 22 janvier a marqué une première étape en terme de **mobilisation nationale pour l'école** (dans le cadre du collectif des 25)

Pour le SNUipp et la FSU, **cette mobilisation pour une autre politique éducative doit s'ancrer sur du long terme**. Il est primordial d'occuper l'espace médiatique et de faire **(ré)entendre nos revendications**.

C'est pourquoi le SNUipp appelle toute la profession à se mettre en grève le jeudi 10 février et à participer aux actions initiées par la FSU.

Cette journée s'inscrit dans le cadre **d'un plan d'action** : Après le 22 janvier et avant le samedi 19 mars où une nouvelle journée de manifestation nationale se dessine (dans le cadre du collectif des 25)

Ce gouvernement doit cesser de faire croire qu'on peut **faire mieux avec moins**. La politique éducative n'a pas besoin de grands discours et d'effets d'annonce mais bien d'investissement pour l'avenir de notre pays en général et de nos enfants en particulier.

Tous en grève le 10 février !

Carte scolaire

Un exemple (à ne pas suivre, et pourtant...)

Conséquences dans un département voisin (39)

Dans ce département les opérations de carte scolaire ont pu débuter avant que le ministère n'en impose la suspension.

Pour autant, en voici les premiers éléments chiffrés...

Des hypothèses sérieuses (et dures) peuvent en être déduites pour notre département dont le profil est similaire mais le nombre de suppressions ...encore plus important.

Retraits d'emplois : - 21,5 postes (- 34 en Saône et Loire)

RASÉD : -16 postes (postes occupés par des non spécialisés ou départs en retraite)

Fermeture de classes : 39 (pour 13 ouvertures)

Là bas comme chez nous la pilule est dure à avaler.

Une raison de plus de se mobiliser le 10 février

JEUDI 10 FEVRIER

14h30—Place de Beaune (Chalon)

RASSEMBLEMENT POUR L'ECOLE

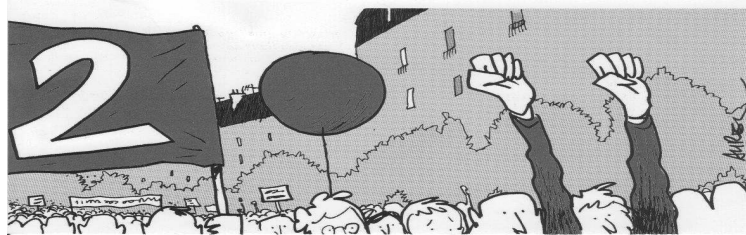
• Reconstitution d'une classe sauvage en centre ville

• Symbolisation des suppressions de postes

• Théâtralisation des conséquences de cette politique

• Prise de parole (libre)

Apportez chaises et matériel pour vous faire entendre!



Déclaration préalable

A envoyer, à votre IEN, avant lundi 7 au soir.

Possibilité d'envoi par courriel

(avec courrier en Pièce jointe)

Modèle de courrier sur notre site : 71.snuipp.fr

U.

DEFENSE ET PROMOTION DES SERVICES PUBLICS

Dans le cadre des états généraux des services publics, la FSU a été à l'initiative avec un certain nombre d'organisations syndicales d'un rallye des services publics le samedi 15 janvier à Mâcon. Dans l'après midi, le film « cheminots » suivi d'un débat a été également proposé.

Cette manifestation a été une occasion de plus de rappeler notre attachement à un service public de qualité seul garant d'une équité sur l'ensemble du territoire.

Des initiatives similaires sont organisées dans tout le territoire...une charte des services publics émanera de ces rencontres et échanges et sera proposée à l'ensemble des candidats dans le cadre des élections présidentielles de 2012.

Retrouvez le compte rendu des débats et l'intervention de la FSU (sur les questions éducation et emploi) sur le site de la FSU départementale : sd71.fsu.fr





**CARTE SCOLAIRE :
COURAGE, REPOUSSONS !!**

Le budget 2011 et notamment celui de l'Éducation est il vraiment assumé par ce gouvernement ? Ce gouvernement qui a nous a habitués, depuis plusieurs années, à une profonde rigidité atteignant son comble lors du passage en force avec la question des retraites, semble bien moins à l'aise pour assumer sa politique dès lors qu'une échéance politique se profile dans le paysage...**Dernier événement en date, le ministère a donné pour consigne aux recteurs et IA de renvoyer l'ensemble des opérations de carte scolaire au delà des élections cantonales...** La peur est grande chez de nombreux élus de la « famille du pouvoir », prenant (parfois) conscience des effets dévastateurs des suppressions d'emploi frappant l'école. Ces fossoyeurs des Services publics en général et de l'Éducation Nationale en particulier craignent beaucoup le suffrage universel quand il coïncide avec des fermetures de classes.

Autre conséquence : le report des opérations de carte scolaire aura pour effet de chaîne de décaler **les opérations de mouvement qui devraient encore trouver leur**

RGPP, LOLF, PAP, BOP,.....?

La gestion du ministère comme une entreprise ne semble pas déranger notre ministre .

Lui qui a débarqué de chez l'Oréal , affiche sa volonté de faire subir au système éducatif plus qu'un ravalement de façade. Pour comprendre les économies imposées par nos dirigeants, il faut regarder la manière dont ils abordent la question La Loi Organique relative aux Lois de Finance (**LOLF**), loin d'une conscience de travailler sur des êtres humains et des adultes en devenir, parsème la vision de nos ministres de chiffres et de graphiques. Le budget de l'EN passé à la moulinette du Projet Annuel de Performance (**PAP**) en ressort sacrément indigeste et barbare. Objectifs, moyens, Budgets opérationnels de programme, (**BOP**) c'est ainsi que nous et nos élèves sommes analysés.

Pourtant y sont affichées de jolies prétentions telles que «personnaliser le suivi de chaque élève» ou «une meilleure formation des enseignants, initiale et continue» ou encore «un métier mieux considéré et mieux rémunéré ».

On s'aperçoit vite que les chiffres sont à l'image de l'aridité des termes. Toutes les baisses évoquées plus haut sont donc pesées, mesurées, calibrées et tout ça dans le but affiché d'améliorer les résultats de nos élèves et nos conditions de travail. Mais la réalité des principes présidentiels est tout autre.

Admirez comme la Révision Générale des politiques Publiques (**RGPP**) nous fait entrer dans le meilleur des mondes.....



ET NOS SALAIRES DANS TOUT CA?

Une étude de l'INSEE nous en apprend davantage sur notre situation salariale par rapport aux autres ministères.

Le document montre le fort écart à l'intérieur de la Fonction Publique entre les salaires des cadres des autres ministères et ceux des enseignants , intégrés dans les cadres dans le classement de l'INSEE

Salaires moyens des cadres de la FP: 31048€
Cadre de la police: 40283€ Cadres administratifs: 44 920€,
ENSEIGNANTS : 29 079€

Et ne parlons pas de la différence avec les cadres du privé...!

Rappel : salaires gelés pour tous entre 2011 et 2013 !

CARTE SCOLAIRE	MOUVEMENT
Groupe de travail : 28 mars (27 janvier)	CAPD postes, particuliers : 24 mars (1er avril)
CTP (avec l'IA) : 31 mars (7 février)	CAPD Mouvement : 30 mai (13 mai)
CDEN (avec le Préfet): 5 avril (10 février)	Phase d'ajustement : 30 juin (17 juin)
Entre () : dates initialement prévues	

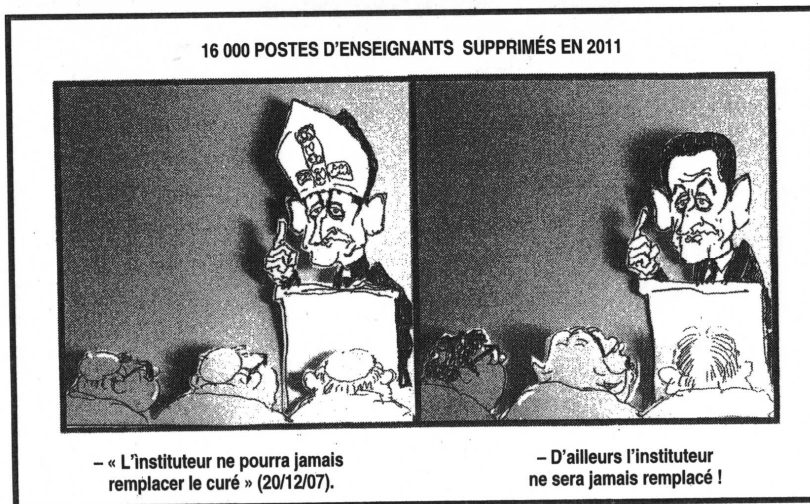
**Miracle à l'école privée
Supprimer des suppressions :
c'est possible!!!**

En 2009, le sénateur Carle (UMP) avait fait parler de lui lors de l'adoption de la loi Carle, obligeant les communes à financer les écoles privées au détriment de leurs écoles publiques

En 2010, le même revient sur le devant de la scène pour un fabuleux tour de magie: Supprimer des suppressions de postes.

Contre l'avis du gouvernement (sic) et de la commission des finances (re-sic), cet élu, ardent défenseur de l'école privée a donc au même titre que les plus grands magiciens effectué un véritable tour de passe-passe. Il a réussi à faire voter par le Sénat (et ses amis politiques) un amendement qui vise à transférer plusieurs millions d'euros à l'enseignement privé, permettant ainsi de « supprimer 250 suppressions de postes »

Le cynisme pousserait à croire que le dénommé Carle illustre bien la volonté politique qu'il est un des rares à assumer publiquement, l'optimisme laisserait penser par contre qu'il est aisé et possible de revenir sur des annonces budgétaires catastrophiques pour les écoles publiques partout en France.



**CE QUE DEVIENNENT CERTAINS DOCUMENTS
EXIGÉS PAR NOTRE HIÉRARCHIE?...POUBELLE!...**

Lors du Comité d'Hygiène et Sécurité Départemental (CHSD) de décembre, les représentants du personnel (5 pour le SNUipp et la FSU) se sont rendus compte que sur les **650 fiches du DUER** envoyées par les écoles de S. et L.,

AUCUNE n'avait été traitée par l'administration.

Ces fiches, (demandées expressément par notre hiérarchie) signalent des dysfonctionnements, mettant en danger la sécurité de nos élèves et des personnels ou les risques psycho-sociaux subis par les personnels.

Pas de traitement de ces informations, faute de directives et de personnel administratif...!!!!

Dans le secteur privé et dans les autres administrations, le Comité d'Hygiène et Sécurité a des prérogatives et des moyens qui permettent (dans certains cas, n'idéalisons pas..) un véritable suivi des conditions de travail des personnels et d'accueil des usagers.

Les **CHSD** devraient se transformer prochainement en **CHSCT** (...et conditions de travail).

Cette modification est en attente de décrets depuis **plusieurs mois**.

Rappelons que les décrets d'application pour la réforme des retraites ont été validés en **3 jours**, le 31 décembre.

Une nouvelle fois, les décisions d'ordre budgétaire prennent le pas sur les décisions préservant la santé et la sécurité des personnels et des usagers.

Autres points à l'ordre du jour du CHSCT de décembre:

- L'existence des CIO et leur avenir (sombre!)
- Médecine de prévention: un poste de médecin a été créé et en attente de candidat (3 médecins pour 40000 agents en Bourgogne!).
- Postes aménagés et allègement d'horaires
- Réseau Prévention Aide et Suivi: en collaboration avec la MGEN:

Vous avez des difficultés d'ordre professionnel ou privé.

Vous avez besoin d'être écouté en toute confidentialité. : prenez rendez-vous avec une psychologue extérieure : **03 85 46 96 55** (service confidentiel, neutre, anonyme et gratuit). 50 collègues ont fait appel à ce service en 2010.

Le CHSD a un rôle prépondérant dans tous les dossiers traitant de notre sécurité professionnelle et de nos conditions de travail. Saisissez-vous de cet outil.

En cas de problèmes ou de questions, contactez les collègues du SNUipp siégeant en CHSD :

**Paul BARDAY / Dominique PROTAT /
Christophe LECORNEY au 03 85 43 56 34**

Groupe de réflexion : travail et métier d'enseignant

Initié par le SNUipp71, ce groupe de collègues syndiqués débutera en mars, une réflexion sur nos conditions de travail, les demandes hiérarchiques, les pressions...

(voir article détaillé, page suivante)





Groupe de réflexion: TRAVAIL ET MÉTIER D'ENSEIGNANT

Nous sommes interpellés de plus en plus fréquemment sur nos conditions de travail. Nous rencontrons de multiples situations où nous sommes empêchés de faire correctement notre travail d'enseignant.. Les problèmes s'accumulent, s'aggravent, se complexifient. C'est pourquoi, le SNUipp 71 a décidé de créer un groupe de réflexion de syndiqués sur cette question. Une première réunion aura lieu un mardi de mars (la date sera précisée ultérieurement) en présence d'un chercheur et d'un responsable de l'équipe nationale du SNUipp.

L'objectif de ce groupe est à terme de :

1. Préparer les propositions et revendications du SNUipp sur ce thème. Que pouvons-nous faire pour à la fois travailler efficacement et sereinement?
2. Permettre, par la parole et la réflexion, de s'approprier syndicalement ce problème pour ne pas le subir passivement.
3. Préparer une réunion d'information ou un stage syndical ouvert à toute la profession
4. S'associer au travail scientifique du laboratoire "psychologie du travail" du Conservatoire National des Arts et Métiers.

Cette liste n'est pas exhaustive et sera enrichie, amendée, modifiée par les participants.

Si vous êtes intéressés par ce projet et souhaitez participer à ce groupe, contactez nous.

Il est important que toutes les composantes de notre profession puissent participer à ce travail (adjoint, directeur, Rased, psychologue, remplaçant, enseignant de maternelle, d'élémentaire ou de classe spécialisée, débutant ou ancien).

Les questions abordées seront:

1. Comment les directives contradictoires nous empêchent de bien faire notre travail, même lorsque les conditions matérielles sont correctes? Comment y répondre?
2. Notre travail a un objet spécifique: les élèves. Quelles conséquences sur notre rapport au travail (sur-investissement, culpabilisation, importance affective du métier)? Comment gérer ces aspects pour travailler sereinement?
3. Notre métier est un métier de représentation, face à la classe, face aux parents, face à la hiérarchie. Nous y subissons des demandes et des pressions de plus en plus fortes (évaluations, taux de réussite).

Comment réagir?



ACTION SOCIALE:

ce que vous pouvez demander en janvier

Tout ne commence pas à la rentrée de septembre. C'est le cas des dossiers et des prestations d'action sociale dont les demandes peuvent être faites à partir du 1er janvier.

Pensez notamment aux **tickets CESU pour la garde des enfants de moins de 6 ans**: de 200 à 600€ d'aide suivant votre revenu fiscal de référence.

- pour les enfants de 0 à 3 ans:
<http://www.cesu-fonctionpublique.fr/0-3/index.html>
- pour les enfants de 3 à 6 ans:
<http://www.cesu-fonctionpublique.fr/3-6/index.html>

Pensez aussi à la carte Cezam pour vos loisirs. Elle ouvre droit à des réductions auprès des 6000 partenaires qui l'acceptent (parcs animaliers, d'attractions, loisirs aquatiques, manifestations et salons, hébergements, voyages, cinémas, centres culturels, sons et lumières, festivals, musées, châteaux, grottes, remontées mécaniques, détente et remise en forme, pratiques sportives, etc...).

Demandez la plaquette d'information et formulaire de demande à : SRIAS@bourgogne.pref.gouv.fr





REUNION
D'INFORMATION SYNDICALE
Grand débat
sur les rythmes scolaires :
Où va-t-on ?

Organisée par le SNUipp71, en présence d'un intervenant
membre du secrétariat national du SNUipp

et spécialiste des questions « éducation »

Où en est on ? Échéancier ? Déroulement du débat au niveau national ?

Implication et contribution du SNUipp et de la FSU dans les débats ?

Quelles orientations et quelles conséquences pour l'école, les personnels, les partenaires ?

Venez vous informer et débattre le :

MERCREDI 16 MARS
à CHALON S/ Saône
(Maison des syndicats) de 9h à 12h

Réunion ouverte à tous

(titulaires et stagiaires / syndiqués, non syndiqués, futurs syndiqués...)

Rappel : la participation à une réunion d'information syndicale est à comptabiliser dans le cadre de vos 108h (pensez à prévenir votre IEN – courrier sur notre site)

Pour les syndiqués, les frais de déplacement sont remboursés par la section départementale



Je me syndique au SNUipp71 2010/2011

Nom : M, Mme, Mlle _____ Prénom : _____ Echelon : _____
 Adresse : _____

Tél : _____ Courriel : _____
 Adresse établissement : _____

Catégories

Instituteurs PEGC
 Instituteurs spécialisés PE
 PE stagiaire (LC)

Fonctions

Adjoint Brigade EMF
 Chargé décole ASH Retraité
 Directeur AVS /EVS/ AE Autre (préciser)

Nature de l'établissement

Ecole maternelle RPI
 Ecole élémentaire IUFM
 Collège Autre (préciser)

Montant de la cotisation (cocher la case SVP)

	PE stagiaire	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	9ème	10ème	11ème
Instit						122 €	127 €	129 €	139 €	151 €
PE et PEGC	82 €	116 €	122 €	132 €	139 €	146 €	156 €	166 €	177 €	191 €
Hors cl. PE-PEGC		174 €	183 €	196 €	208 €	220 €				

Suppléments

Chargé d'école	+ 2 €
Direction de 2 à 4 cl.	+ 6 €
Direction de 5 à 9 cl.	+ 10 €
Direction de 10 cl. Et +	+ 12 €

Mi- temps : du 1° au 5°	: 80 €
du 6° au 11°	: 88 €
à 75% : 75% de la cotisation	
Dispo/ Congé parental	: 80 €
AVS / AE	: 36 €
Retraité	: 100 €

TOTAL ADHESION
 €

DECLARATION D'ADHESION
 Je me syndique au SNUipp71 -FSU-, afin de contribuer : - à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités. - au développement du Service Public d'Education. - au renforcement de l'unité de la profession dans un syndicat unitaire, pluraliste et démocratique affilié à la F.S.U.
 Je demande au SNUipp71 de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires. Je autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6-01-78. Cette autorisation est révoquable par moi-même dans les conditions du droit d'accès fixé par la loi en m'adressant au SNUipp71

Date :
 Signature (obligatoire)

Syndiqué(e) en 09/10 OUI NON

POSSIBILITES DE REGLEMENT

- 1 - Paiement direct en 1 fois : OUI NON
- 2 - Paiement de deux à six chèques au dos desquels vous pourrez indiquer les dates souhaitées de prélèvement OUI NON

Envoyer à **Dominique GONNOT : 20 B, rue de Dracy - 71 640 - GIVRY**

MOUVEMENT 2011 : ON AVANCE ...

Jeudi 20 janvier : 2nd groupe de travail sur le mouvement des personnels. Les représentants du SNUipp71 ont fait remonter un certain nombre de propositions afin d'améliorer d'une part le fonctionnement des opérations de mouvement (rendues complexes depuis deux ans avec notamment l'apparition des zones). Au delà de notre intransigeance sur les questions d'équité et de transparence, nous avons également été demandeurs d'une note de service la plus claire possible afin que chaque participant au mouvement le fasse en bénéficiant de toutes les informations nécessaires.

N'hésitez pas à nous contacter pour toute question particulière.

Les représentants du SNUipp71 (FSU)

Dominique GONNOT—Marie LARROUY—Paul BARDAY—Marc DAILLOUX—Antoine JEANTET—Christophe LECORNEY

PRINCIPAUX ELEMENTS DU BARÈME

AGS : 1 point par année d'exercice
Ancienneté dans l'école (nouveau) : 3 points pour 3 ans d'ancienneté (5pts pour 5 ans et plus)
Bonifications : Pour enseignement en RAR et RRS (3pts) / ASH si non spécialisé (1pt par an)
Mesure de carte scolaire : 6pts
Rapprochement de conjoint : 3points
Enfants : Critère Discriminant (0,25 à 0,5pt par enfant selon âge)

ECHEANCIER MOUVEMENT

Mi-février : Publication de la circulaire
Jeudi 24 mars : CAPD cas particuliers (poste à profil / cas particuliers zones)
Du 20 avril au 4 mai : Ouverture du serveur / saisie des vœux
30 mai : CAPD Mouvement
Mi-juin : Communication liste des postes par zones
30 juin : Groupe de travail (Ajustement zones)

Ce que les interventions du SNUipp ont fait évoluer :

- Le mouvement des personnel reste une prérogative départementale (pas d'harmonisation rectorale)
- Reconnaissance des conditions dérogatoires d'exercice à temps partiel
- Les entrants dans la département participent au mouvement avec les mêmes conditions de barème.
- Amélioration du dispositif concernant le rapprochement de conjoint et prise en compte du conjoint si chômeur
- Mesure de carte scolaire : rattachement à minima à la zone en cas de fermeture de poste
- Note de service plus claire et précisions portées à la connaissance de tous concernant les affectations sur postes à profil.

Le SNUipp continuera son travail afin notamment de :

- faire reconnaître la situation des parents d'enfants ayant la garde alternée.
- Contrer et remettre en cause l'allongement de la liste des postes à profil.

CAPD du 24 MARS : Vous avez été lésé suite au nouveau découpage des zones, vous sollicitez un poste à profil, un départ en stage CAPA-SH : contactez les élus du SNUipp pour les informer de votre situation !